

Service des assistants de langue et de la mobilité

Instruction technique

Dossiers de candidatures au programme des stages de perfectionnement linguistique et culturel

Octobre 2021

Les formulaires, complétés par les candidats, seront signés par le directeur d'école, qui les transmettra, à l'inspecteur de l'éducation nationale, chargé de circonscription du premier degré, en **UN SEUL EXEMPLAIRE original**, y compris dans le cas d'un second vœu.

Chaque dossier devra obligatoirement comporter les trois avis requis (directeur d'école – IEN – DA-SEN)

La DSDEN transmettra à France Éducation international pour le **28 février 2022** au plus tard :

- l'ensemble des dossiers signés ;
- un classement préférentiel propre à chaque stage (seul le vœu n° 1 sera pris en compte) qui indiquera les noms, prénoms, et l'ordre de classement proposé.

A l'issue des commissions de sélection qui se tiendront à France Éducation international, présidées par l'Inspection générale, France Éducation international informera chaque enseignant de la suite donnée à sa candidature.

RAPPEL : seules les candidatures des enseignants en exercice dans un établissement public sont recevables.